

DELIBERATION
du conseil d'administration de l'université de Reims-Champagne-Ardenne

Séance du 1^{er} juillet 2025

Délibération n° 41 - 2025 relative à la modification des tarifs du soutien linguistique du CIEF

Vu l'article L712-2 du code de l'éducation,

Vu la délibération n°22-2025 de la commission de la formation et de la vie universitaire en date du 13 mai 2025

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne Ardenne approuve la modification des tarifs du soutien linguistique du CIEF.

Membres ayant voix délibérative

Membres en exercice	36	Membres présents	19
Majorité absolue	19	Membres représentés	8
Nombre de pouvoirs	8		

Décompte des suffrages

Votants	27	Pour	25	Contre	2	Abstentions	0
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---

Délibération adoptée

Pour le président et par délégation

Pour le président et par délégation,


le 04/07/2025 

La vice-présidente du conseil d'administration

Dominique ROUX

Document en annexe au présent extrait : Note sur la tarification du soutien linguistique

Extrait transmis à la Recteur, chancelier des universités le : **07.07.2025**

Document mis en ligne le : **07.07.2025**